

VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE

1

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 28 JUIN 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, Mme MAIRE, Mme MONJOIN, M. PAVON, M. PRUDENCIO, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. LABIA représenté par M. QUENTIN
Mme LEFEBVRE représentée par Mme BARRAUD DUCHERON
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD
M. MERLE représenté par M. DENIS
M. REVOLAT représenté par Mme WILLMANN
M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme DESCHANP

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30.

Madame Marie-José DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté les procès-verbaux des conseils municipaux du lundi 25 mars et du jeudi 11 avril 2013,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

INSTALLE

- Madame Huguette MONJOIN dans les fonctions de Conseillère Municipale en remplacement de Monsieur Jacques LAPOUGE.

DECIDE

- que Madame Huguette MONJOIN siègera dans les commissions municipales où siégeait Monsieur Jacques LAPOUGE, soit :

- Commission "Sports"
- Commission "Marchés, commerce et artisanat"
- Commission "Travaux, bâtiment et voirie"

- que Madame Marie-Claire SEURAT siégera dans les commissions municipales où siègeait² Monsieur Jean-Claude PATRUX, soit :

- Commission "Sports"
- Commission "Circulation"
- Commission "Urbanisme et architecture"
- Commission "Travaux, bâtiment et voirie"

DESIGNE

- Madame Marie-Claire SEURAT et Madame Huguette MONJOIN, conseillères municipales, comme déléguées suppléantes, au sein de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, en remplacement de Monsieur Jacques LAPOUGE et de Monsieur Jean-Claude PATRUX.

- Madame Jackie DUVERGER, Madame Huguette MONJOIN et Madame Marie-Claire SEURAT, comme représentantes du Conseil Municipal au Comité Directeur de l'Office du Tourisme de Royan, en tant que membres titulaires, en remplacement de Madame Elisabeth FAUQUET-MOLL, de Monsieur Jacques LAPOUGE et de Monsieur Jean-Claude PATRUX.

- Madame Huguette MONJOIN, comme représentante du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association "Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (GICC) – Royan Shopping", en remplacement de Monsieur Jacques LAPOUGE.

- Madame Marie-Claire SEURAT, comme représentante du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association "Centre Socioculturel de Royan", en remplacement de Monsieur Yannick PAVON.

- Madame Huguette MONJOIN, conseillère municipale, comme membre du Conseil d'Administration de la Régie à personnalité morale et à autonomie financière "Centre Equestre de Royan", en remplacement de Monsieur Jacques LAPOUGE.

- Monsieur Jacques GUIARD, conseiller municipal, comme membre du Conseil d'Administration de la Régie à personnalité morale et à autonomie financière "Port de Royan", en remplacement de Monsieur Jacques LAPOUGE.

- Madame Marie-Claire SEURAT, conseillère municipale, comme membre du Conseil d'Administration de la Régie à personnalité morale et à autonomie financière "Golf de Royan" en remplacement de Monsieur Jean-Claude PATRUX.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir avec la SCI ROYAN 2235, représentée par Monsieur Arlan BOULAIN, en lieu et place de la SARL CAPIM OUEST, pour l'acquisition des parcelles de terrain cadastrées section AX n° 533p, n° 686p, n° 767p et n° 769p, d'une superficie totale de 2.687 m², sous réserve de bornage, situées en prolongement de la Rue Port Royal à Royan, au prix global net vendeur de 252.578 € (deux cent cinquante deux mille cinq cent soixante-dix-huit Euros), en vue de la construction de l'Agence Pôle Emploi, aux clauses et conditions décidées par la délibération n° 12.149 du 9 novembre 2012.

- de déclasser du domaine public communal le tronçon de la rue des Arts, cadastrée AP n°494 et n°380 et la rue Olivier MESSIAEN, cadastrée AP n°493 et n°343, pour une surface totale de 8 382 m²,
- de désigner Maître Stéphane LAPEGUE, notaire à Royan, pour publier l'acte aux Hypothèques,
- d'imputer la dépense correspondante au budget en cours à la date de réalisation de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires.

- d'approuver le projet de convention établi par Gaz Réseaux Distribution France (GRDF), en vue de fixer les conditions d'implantation et d'exploitation des ouvrages nécessaires à la desserte en gaz du projet immobilier HABITAT 17, situé sur le secteur dit de « Tout Vent »,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à la desserte en gaz de ce projet.

- de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2014, les modalités d'application de la taxe de droit commun comme suit :
 - exonération des dispositifs publicitaires dépendant d'une concession municipale,
 - exonération, conformément à la loi, des enseignes d'une surface inférieure ou égale à 7 m²,
 - exonération des enseignes d'une surface supérieure à 7 m² et inférieure ou égale à 12 m²,
 - application d'une réfaction de 50% pour la taxe sur les enseignes d'une surface supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m²,
 - application du tarif de droit commun pour les enseignes d'une surface supérieure à 20 m² et inférieure ou égale à 50 m²,
 - application du tarif de droit commun pour les enseignes d'une surface supérieure à 50 m²,
 - taxation des préenseignes d'une surface inférieure ou égale à 1,5 m²,
 - taxation des préenseignes d'une surface supérieure à 1,5 m²,
 - application aux dispositifs publicitaires et aux préenseignes du tarif de base de droit commun.
- de fixer, comme suit, les tarifs de la taxe Locale sur la Publicité Extérieure, qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2014, conformément aux dispositions des articles L. 2333-12 et L. 2333-16 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - 20,20 € par m² pour les préenseignes et les publicités,
 - 0 € (20,20 € x 100 % d'abattement) pour les enseignes d'une surface inférieure ou égale à 12 m²,

- 20,20 € (40,40 € x 50 % d'abattement) pour les enseignes d'une surface supérieure à 12 m² et inférieure à 20 m²,
- 40,40 € pour les enseignes d'une surface supérieure à 20 m² et inférieure à 50 m²,
- 80,80 € pour les enseignes d'une surface supérieure à 50 m².

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention à intervenir entre le Conseil Général de la Charente-Maritime et la ville de Royan, concernant la participation financière communale, d'un montant de 95.000 €, pour la réfection de la rue Paul DOUMER et de l'avenue de Rochefort, avant leur transfert dans le domaine public communal.

- de participer aux travaux de rénovation du rez-de-chaussée, de l'accueil et du foyer du Centre Audiovisuel de Royan pour l'Etude des Langues (CAREL),
- d'attribuer en conséquence une aide financière de 75.000 € (soixante-quinze mille euros) au Syndicat Mixte du CAREL,
- d'approuver la convention de participation à intervenir avec le Syndicat Mixte du CAREL,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention de participation.

- d'indemniser Monsieur Jean-Pierre MARTIN pour le préjudice direct, matériel et certain, subit pour la perte d'exploitation et de revenus, en raison de l'acquisition par la ville de parcelles destinées à la construction de l'usine de traitement du captage d'eau potable de Chauvignac, situées à Barzan (17120), lieu-dit "Les Prés landraud", cadastrées section B n° 163 et n° 171p, appartenant à Madame Danièle ROSKILY et exploitées par Monsieur Jean-Pierre MARTIN,
- de verser à Monsieur Jean-Pierre MARTIN une indemnité d'éviction, d'un montant de 2.499,83 €. TTC (deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt trois centimes), correspondant à une indemnité d'exploitation, en raison de la perte des revenus, et à une indemnité complémentaire compensatrice relative à la perte des fumures et arrières fumures.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire pour l'Unité de Traitement Temporaire de l'eau potable du captage de Chauvignac et à signer tout document relatif à ce dossier.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire nécessaire au remplacement de la couverture des courts couverts au Garden-Tennis.

- 5
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire nécessaire à la réalisation des travaux de ravalement en peinture du pignon nord-ouest du stade d'Honneur.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire nécessaire à la réalisation des travaux de ravalement des façades du marché du Parc.

- de solliciter le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A.) au travers du fonds de concours, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale au titre du Centre National du Développement du Sport (CNDS), ainsi que la Fédération Française d'Escrime, pour l'obtention des aides au taux le plus élevé, dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'aménagement d'anciens locaux de stockage en salle d'escrime, rue Henri DUNANT, derrière l'Espace Cordouan.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à déposer le permis de construire nécessaire à la réalisation de cette opération.

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du rapport annuel transmis par la Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Royan pour l'exercice 2011/2012.

DÉCIDE

- d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, pour l'exercice 2012.

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du rapport annuel transmis par la société Royan Eau Environnement (R2E), pour le service de production et de distribution d'eau potable, de l'exercice 2012.

DÉCIDE

- de modifier les crédits de l'exercice 2013, du budget principal, comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
001.01	- Déficit d'investissement reporté	+ 8 297,92 €	
020.01	- Dépenses imprévues	- 40 000,00 €	
021.01	- Virement de la section de fonctionnement		+ 22 522,00 €
2031.0208	- Etudes patrimoniales	- 35 000,00 €	
20417.24	- Subvention d'équipement CAREL	+ 75 000,00 €	
2313.0209	- Abris de jardins Résidence Pierre LIS	+ 9 800,00 €	
2313.0209	- Travaux terrasse TIKI NORD (Etanchéité)	+ 19 990,00 €	
2313.4149	- Travaux Garden Bridge - Climatisation	+ 4 220,00 €	
2315.41460	- Travaux station carburant et quai des sabliers	+ 37 512,00 €	
2313.910	- Travaux marché central	- 24 000 ,00 €	
2313.952	- Travaux Palais des Congrès	- 950,00 €	
2184.952	- Mobilier Palais des Congrès (fauteuils)	+ 950,00 €	
2313.0209	- Travaux aire de la puisade - comptage EDF/AEP	- 25 000, 00 €	
1068.01	- Excédent de fonctionnement capitalisé		+ 8 297,92 €
	<u>Opérations patrimoniales (pour ordre)</u>		
2112.824	- Acquisition terrain SEMDAS lieudit « Birat » BH 1352/1426/1427	+ 150,00 €	
1328.824	- Acquisition terrain SEMDAS lieudit « Birat » BH 1352/1426/1427		+ 150,00 €
2112.824	- Acquisition terrain MARCHAIS lieudit « Chantemerle » BW 367/368	+ 150,00 €	
1328.824	- Acquisition terrain MARCHAIS Lieudit « Chantemerle » BW 367/368		+ 150,00 €
2112.824	- Acquisition terrain BRUN-PICOT et SCI DE LA JETEE lieudit allée de la Lasse AR 484/486/488	+ 150,00 €	
1328.824	- Acquisition terrain BRUN-PICOT et SCI DE LA JETEE lieudit allée de la Lasse AR 484/486/488		+ 150,00 €

2313.324	- Récupération avance forfaitaire (Eglise Notre Dame)	+ 8 085,50	
238.324	- Récupération avance forfaitaire (Eglise Notre Dame)		+ 8 085,50
2315.822	- Récupération avance forfaitaire (Voirie)	+ 50 208,39	
238.822	- Récupération avance forfaitaire (Voirie)		+ 50 208,39
2315.41460	- Récupération avance forfaitaire (Port)	+ 42 067,27	
238.41460	- Récupération avance forfaitaire (Port)		+ 42 067,27
2315.814	- Récupération avance forfaitaire (Eclairage Public)	+ 2 242,50	
238.814	- Récupération avance forfaitaire (Eclairage Public)		+ 2 242,50 €
2313.0209	- Récupération avance forfaitaire (Tiki Nord)	+ 14 588,45 €	
238.0209	- Récupération avance forfaitaire (Tiki Nord)		+ 14 588,45 €
	TOTAL	148 462,03	148 462,03
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
022.01	- Dépenses imprévues	+ 10 000,00 €	
023.01	- Virement à la section d'investissement	+ 22 522,00 €	
6188.523	- Frais de nettoyage aire de la puisade	+ 25 000,00 €	
623211.422	- Jeunesse – Animation « Evènements – concerts »	+ 12 075,00 €	
62325.336	- Manifestations nautiques	- 36 810,00 €	
623273.335	- Valorisation du patrimoine	- 5 800,00 €	
64111.0201	- Rémunération personnel	+ 32 923,47 €	
6541.01	- Admissions en non valeur	+ 450,00 €	
6574.0203	- Subventions diverses crédit Commission des Finances	- 11 500,00 €	
6574.0241	- Subventions « Festivités »	+ 500,00 €	
6574.30	- Subventions « Culturelles »	+ 2 800,00 €	
6574.40	- Subventions « Sportives »	+ 2 000,00 €	
6574.520	- Subventions « Social, Jeunesse et Famille »	+ 1 000,00 €	
6574.5220	- Subventions « Animation »	- 3 000,00 €	

6574.90	- Subvention Association ROYAN 2 « CERVIS »	+ 26 600,00 €	
002.01	- Excédent de fonctionnement reporté		+ 28 423,47 €
7062.313	- Droits d'entrée « Escalé d'Humour »		+ 9 075,00 €
73811.0201	- Taxe additionnelle droits de mutation		- 25 000,00 €
7562.41460	- Excédent reversé par la régie du Port		+ 37 512,00 €
7588.8110	- Remboursement frais de gestion – Budget Eau Potable-		+ 28.750,00 €
	TOTAL	78 760,47 €	78 760,47 €

- de modifier les crédits de l'exercice 2013, du budget camping municipal, comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
002	- Excédent de fonctionnement reporté		+ 123,01 €
022	- Dépense imprévues	+ 123,01 €	

- de modifier les crédits de l'exercice 2013, du budget eau potable, comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>		
6287	- Remboursement Frais de gestion –Budget Principal	+ 28 750,00 €	
617	- Frais d'études	- 10 300,00 €	
6061	- Redevance eau « Chenac »	- 8 450,00 €	
6226	- Honoraires	- 10 000,00 €	

- d'approuver le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2012

Sous la présidence de Monsieur Bernard GIRAUD

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2012, arrêté par le Maire, qui s'établit comme suit :

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Vue d'ensemble

- Dépenses : 57 782 434,28
- Recettes : 62 265 825,54

Section de fonctionnement

- Dépenses : 37 128 615,81
- Recettes : 47 234 599,75

Section d'investissement

- Dépenses : 13 468 245,76
- Recettes : 10 737 015,91

VOTE DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

Vue d'ensemble

- Dépenses : 136 320,00
- Recettes : 155 718,25

Section d'exploitation

- Dépenses : 119 088,59
- Recettes : 140 097,73

Section d'investissement

- Dépenses : 17 231,41
- Recettes : 15 620,52

VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Vue d'ensemble

- Dépenses : 11 470 186,43
- Recettes : 11 612 519,60

Section d'exploitation

- Dépenses : 397 027,58
- Recettes : 1 116 184,49

Section d'investissement

- Dépenses : 2 375 491,14
- Recettes : 2 565 052,11

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Section de fonctionnement

- Dépenses : 37 644 731,98
- Recettes : 48 490 881,97

Section d'investissement

- Dépenses : 15 860 968,31
- Recettes : 13 317 688,54

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 – Budget principal :

- Excédent de fonctionnement	10 105 983,94 €
- Affectation en investissement	5 622 592,68 €
- Report de fonctionnement	4 483 391,26 €

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 – Budget camping municipal :

- Excédent de fonctionnement	21 009,14 €
- Affectation en investissement	1 610,89 €
- Report de fonctionnement	19 398,25 €

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 – Budget eau potable :

- Excédent de fonctionnement	719 156,91 €
- Affectation en investissement	576 823,74 €
- Report de fonctionnement	142 333,17 €

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

Article 6574 Fonction 0241

○ Association Military Véhicule Collection Group MVCG Sud-Ouest	500,00 €
--	----------

Article 6574 Fonction 30

○ Académie de Saintonge	2 000,00 €
○ Groupe Photos du Pays Royannais	800,00 €

Article 6574 Fonction 520

○ Association "Connaître les syndromes cérébelleux"	500,00 €
○ Banque Alimentaire	500,00 €

Article 6574 Fonction 5220

○ Rêve d'Icare	2 500,00 €
----------------	------------

- d'attribuer les subventions suivantes :

o Association Beach Tennis	2 000,00 €
o Roc Plongée	2 623,00 €
o Association des plaisanciers de ROYAN	6 568,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

- d'attribuer les subventions suivantes :

o ROYAN BELLE EPOQUE	5 400,00 €
o AROC RIDERS	3 605,00 €
o ANIMANIAXXX	1 200,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 5220.

- de verser les montants suivants, conformément au choix du jury, aux lauréats de la compétition "Contest de BMX", organisée dans le cadre du deuxième "Festival des Sports urbains" :

Contest BMX

- Un montant de 125 € à Monsieur Maxime DEGARDIN (Vainqueur Vénère)
- Un montant de 100 € à Monsieur Thomas ALENCON (2^{ème} Vénère)
- Un montant de 75 € à Monsieur Nathan CHANTOME (3^{ème} Vénère)
- Un montant de 50 € à Monsieur Alexandre PRENVEILLE (4^{ème} Vénère)
- Un montant de 125 € à Monsieur Nicolas FOUR (Vainqueur Pépère)
- Un montant de 100 € à Monsieur Romain PRIGENT (2^{ème} Pépère)
- Un montant de 75 € à Monsieur Benoit BERTIN (3^{ème} Pépère)
- Un montant de 50 € à Monsieur Titouan ARRIVE (4^{ème} Pépère)
- Un montant de 50 € à Monsieur Pierre TORTEREAU (Vainqueur Chute)
- Un montant de 50 € à Monsieur Tom DEBROUKER (2^{ème} Chute)
- Un montant de 125 € à Monsieur Alexandre PRENVEILLE (Vainqueur Hauteur)
- Un montant de 75 € à Monsieur Nicolas DEBORDE (2^{ème} Hauteur)

- d'imputer la dépense à l'article 623211 – fonction 422 du budget communal

- d'attribuer une subvention de 26.600 euros (vingt-six mille six cents euros) à l'Association ROYAN 2.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association ROYAN 2.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 90.000 euros (quatre-vingt-dix mille euros) à l'Association Générale de Pontaillac.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Générale de Pontaillac.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 12.900 € (douze mille neuf cents euros) à l'Association « Centre d'Arts Plastiques de ROYAN ».
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Centre d'Arts Plastiques de ROYAN ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs précitée.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 12.355,60 € (douze mille trois cent cinquante-cinq euros et soixante centimes) à l'Association « Les Régates de ROYAN ».
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Les Régates de ROYAN ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs précitée.

- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes et du Conseil Régional de Poitou-Charentes des subventions dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions.

- de procéder au contrôle et à l'inventaire des nids de Frelons asiatiques signalés sur la commune,
- d'adopter un dispositif d'aide financière au bénéfice des administrés, comprenant une participation de 50 € (cinquante euros) maximum pour le traitement et la destruction d'un nid de Frelons asiatiques,
- d'adopter le règlement et la charte de bonnes pratiques ci-annexés, pour la mise en œuvre de ce programme.

- de compléter le tableau des effectifs "non titulaires" comme suit :

AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIE	SECTEUR	REMUNERATION HORAIRE	CONTRAT
Technicien contractuel chargé des fonctions d'agent AFIS (Airport Flight Information Service) à l'aérodrome de ROYAN-MÉDIS.	B	TECH	Ind. Brut 558	3 - 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55



Pour le Député-Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD